



Assemblée générale

Distr. générale
29 novembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session
Point 134 de l'ordre du jour
**Projet de budget-programme pour l'exercice
biennal 2014-2015**

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

**Groupe thématique III : Mission d'assistance
des Nations Unies en Somalie**

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport contient les prévisions de dépenses pour 2014 de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), qui a été établie en application de la résolution [2102 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité.

Le montant estimatif des crédits demandés pour 2014 au titre de la MANUSOM s'élève à 50 394 800 dollars (déduction faite des contributions du personnel).



I. Historique, mandat et objectif

1. La Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) a été créée à compter du 3 juin 2013, en vertu de la résolution 2102 (2013) du Conseil de sécurité à la suite d'une évaluation complète des activités menées par les organismes des Nations Unies en Somalie à l'appui de la création du Gouvernement fédéral somalien. La formation du Gouvernement fédéral en septembre 2012 a marqué la fin de huit années de transition politique et le début d'une période (2012-2016) de grandes transformations politiques. Grâce à l'action de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et des forces de sécurité somaliennes bénéficiant d'un appui international, Al-Chabab a opéré une retraite, laissant ainsi le champ libre pour la recherche d'une solution politique. D'ici à 2016, un système fédéral devra être négocié entre le Gouvernement fédéral somalien et les entités fédérales existantes ou naissantes, des institutions fédérales devront être constituées, un référendum sur la Constitution devra être organisé, et un processus électoral devra voir le jour et aboutir à des élections nationales libres et équitables. De même, le Gouvernement fédéral va devoir stabiliser les zones récemment reprises et asseoir son autorité dans les régions, y compris en concrétisant rapidement les dividendes de la paix grâce à l'établissement de conditions minimales de sécurité et à la fourniture de services essentiels dans tout le pays.

2. Le relèvement de la Somalie est encore loin d'être accompli, mais le Gouvernement fédéral a enregistré d'importants progrès. En septembre 2013, le gouvernement du Président Hassan Sheikh Mohamud a célébré sa première année au pouvoir, au cours de laquelle il a survécu à une motion de censure visant le Premier Ministre et négocié un accord politique décisif pour une administration intérimaire au « Djoubaland ». Il a mis en place un plan de réforme pour la réconciliation et la gouvernance devant aboutir à des élections en 2016 et signé avec la communauté internationale un pacte intitulé « New Deal pour la Somalie » qui établit un partenariat d'aide au développement avec la communauté internationale jusqu'en 2016.

3. D'importants problèmes restent à résoudre. En peu de temps, les Somaliens doivent se réconcilier et s'entendre sur les modalités exactes de fonctionnement du fédéralisme en Somalie, et notamment sur un mécanisme de partage du pouvoir, des revenus, des ressources et des responsabilités qui soit bénéfique à toute la Somalie. Cependant, la campagne militaire s'est enlisée. Al-Chabab s'est regroupé et lance des attaques disproportionnées de plus en plus complexes et dévastatrices contre la population, le Gouvernement et, de plus en plus souvent, l'ONU et d'autres organisations internationales. La situation sur le plan de la sécurité reste par conséquent instable et pourrait faire dérailler le processus de paix et les efforts internationaux visant à appuyer le Gouvernement fédéral somalien.

4. Le Conseil de sécurité a confié à la MANUSOM le mandat d'aider le Gouvernement fédéral somalien à atteindre son objectif concernant l'organisation d'élections en 2016, en étroite collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et l'AMISOM. Compte tenu des problèmes qui font obstacle au processus de paix et au relèvement de la Somalie, il a décidé que la MANUSOM aurait son siège à Mogadiscio et se déploierait dans le pays, et lui a assigné le mandat suivant :

a) Offrir les bons offices de l'ONU à l'appui du processus de paix et de réconciliation mené par le Gouvernement fédéral somalien;

b) Fournir un appui au Gouvernement fédéral somalien et, le cas échéant, à l'AMISOM sous forme d'orientations et de conseils stratégiques en matière de consolidation de la paix et d'édification de l'État, notamment en ce qui concerne : i) la réforme du secteur de la sécurité, l'état de droit (y compris dans le cadre du Centre de coordination mondial des Nations unies pour les activités policières, judiciaires et pénitentiaires), le désengagement des combattants, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la sécurité maritime et la lutte antimines; ii) la mise en place d'un système fédéral, la révision de la Constitution et la tenue d'un référendum sur la Constitution, et la préparation des élections de 2016;

c) Aider le Gouvernement fédéral somalien à coordonner l'action des donateurs internationaux, en particulier l'assistance au secteur de la sécurité et l'appui à la sécurité maritime, en collaboration avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux et dans le plein respect de la souveraineté de la Somalie;

d) Concourir à donner au Gouvernement fédéral somalien les moyens de : i) promouvoir le respect des droits de l'homme et l'autonomisation des femmes, notamment en mettant à sa disposition des conseillers pour la problématique hommes-femmes et pour les droits de l'homme; ii) promouvoir la protection de l'enfance et mettre en œuvre ses plans d'action en faveur des enfants en temps de conflit armé, notamment en mettant à sa disposition des conseillers pour la protection de l'enfance; iii) prévenir les violences sexuelles et sexistes liées aux conflits, notamment en mettant à sa disposition des conseillers pour la protection des femmes; renforcer les institutions judiciaires somaliennes et amener les auteurs de crimes, en particulier ceux commis sur la personne de femmes et d'enfants, à répondre de leurs actes;

e) Surveiller toutes enquêtes et mesures de prévention et y concourir et signaler au Conseil : i) toutes exactions ou violations des droits de l'homme ou du droit international humanitaire commises en Somalie, y compris en déployant des observateurs des droits de l'homme; ii) toutes violences ou exactions commises sur la personne d'enfants somaliens; iii) toutes violences ou exactions commises sur la personnes de femmes, y compris toutes formes de violences sexuelles ou sexistes commises en temps de conflit armé.

5. Un siège provisoire de la MANUSOM a été mis en place, à l'aéroport international de Mogadiscio. Des bureaux locaux ont été créés, ou sont en voie de l'être, à Hargeisa, Garowe, Baidoa, Kismayo et Beledweyne. La MANUSOM dispose d'un petit bureau de liaison à Nairobi, où la plupart des États Membres et de nombreux organismes des Nations Unies ont une présence.

6. Le concept d'opérations de la MANUSOM se fonde sur les principes de prise en main du processus par la Somalie, de partenariat, d'adaptabilité et de maîtrise des risques. Afin d'intervenir efficacement compte tenu de l'instabilité de la situation politique et des conditions de sécurité, la MANUSOM devra savoir s'adapter grâce à une présence restreinte et à la capacité d'ajouter ou de retirer des ressources pour faire face à l'évolution des besoins croissants ou décroissants; elle mettra à profit les activités des institutions, fonds et programmes des Nations Unies, de l'AMISOM et d'autres partenaires pour exécuter son mandat, qui nécessite des moyens pour créer des partenariats et s'attachera à atténuer les risques pesant sur l'ONU et la communauté internationale grâce à la collecte d'informations à sa capacité d'analyse.

Coopération avec d'autres entités

7. Conformément à son mandat, la MANUSOM continuera de créer des partenariats avec l'Union africaine et d'autres partenaires clefs bilatéraux et multilatéraux dans le but d'harmoniser les efforts internationaux concernant la Somalie. Pour la plupart des volets de son mandat, la Mission fournit des orientations stratégiques et politiques et joue un rôle de coordonnateur auprès des autorités nationales, tout en collaborant étroitement avec des acteurs de plus longue date, qui ont les compétences, le mandat et les ressources nécessaires pour exécuter les activités opérationnelles.

8. La MANUSOM et l'AMISOM ont créé un groupe de coordination de haut niveau, qui est présidé à tour de rôle par le Représentant spécial du Secrétaire général et le Représentant spécial de l'AMISOM et auquel participe la haute direction des deux missions. Le groupe se réunit pour examiner les orientations stratégiques des activités menées par l'ONU et l'AMISOM en Somalie dans les domaines politique et humanitaire et ceux de la sécurité et du développement. Le Représentant spécial du Secrétaire général et le Représentant spécial du Président de l'Union africaine ont effectué plusieurs visites conjointes en Somalie et dans les pays fournisseurs de contingents et organisé une campagne de collecte de fonds avec les pays du Golfe dans le cadre de la stratégie visant à diversifier le financement de l'AMISOM. Un groupe de planification commune, composé de membres de la MANUSOM, du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA), du Bureau du Coordonnateur résident, du Département de la sûreté et de la sécurité et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires en Somalie, est chargé de la planification et de la coordination au niveau de l'exécution, et appuie les travaux du groupe de coordination de haut niveau. Il facilitera l'élaboration et suivra l'exécution du cadre stratégique intégré des Nations Unies, qui servira de guide aux activités de l'ONU à l'appui du New Deal pour la Somalie du Gouvernement fédéral somalien.

9. Afin d'aider les institutions fédérales somaliennes à mener à bien la révision de la Constitution fédérale, la MANUSOM et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont créé un groupe intégré chargé d'œuvrer en coopération étroite avec le Parlement, les commissions indépendantes et d'autres autorités fédérales, autorités des États et autorités régionales pour faire en sorte que ce processus politique essentiel aboutisse dans les délais voulus à l'issue de consultations sans exclusive. En outre, dans le cadre de la Cellule mondiale de coordination des Nations Unies, la MANUSOM et le PNUD gèrent un programme commun d'activités judiciaires et pénitentiaires afin d'aider le Gouvernement fédéral somalien à coordonner et mettre en œuvre le plan stratégique national pour le secteur de la justice (2013-2015). La MANUSOM négocie actuellement avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime un partenariat d'appui au secteur pénitentiaire. Il est par ailleurs envisagé de créer en 2014 une équipe d'assistance électorale intégrée composée de membres du personnel de la MANUSOM et du PNUD. Les effectifs de l'équipe seront déterminés en fonction des constatations de la mission d'évaluation des besoins concernant les élections, conduite par la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques début novembre 2013.

10. La MANUSOM a créé des partenariats d'exécution et de coordination avec des partenaires bilatéraux du Gouvernement fédéral somalien. Un pôle de stabilisation a

été mis en place dans les bureaux de la MANUSOM qui accueillent des partenaires de l'AMISOM, du Royaume-Uni, de l'Union européenne et des États-Unis œuvrant dans ce domaine. Cette mesure a grandement facilité la coordination avec le Gouvernement et a amélioré l'appui fourni au dispositif de stabilisation de ce dernier.

11. En ce qui concerne la coordination de l'assistance, la MANUSOM continuera d'aider le Gouvernement fédéral somalien et de coopérer avec le Groupe d'appui des médias en Somalie, le Groupe de l'information des Nations Unies, l'équipe de coordination de l'information de l'Union africaine, pour harmoniser les messages et créer des produits et des stratégies de communication afin que la communauté internationale applique une stratégie cohérente de communication concernant la Somalie. De surcroît, la MANUSOM et l'équipe de pays des Nations Unies aident le Gouvernement à mettre au point un nouveau dispositif de coordination dans le cadre du New Deal pour la Somalie.

12. Conformément à son mandat, la MANUSOM est une mission structurellement intégrée qui tire sa capacité administrative et logistique de l'UNSOA. Toutes ses capacités en matière de ressources humaines, de finances, de logistique, de transport et d'achat proviennent de l'UNSOA, qui partage avec elle les mêmes locaux au bureau principal de Mogadiscio et au bureau de liaison de Nairobi. Compte tenu du fait que la coopération avec l'AMISOM est nécessaire, la possibilité d'approfondir la collaboration dans tous les domaines d'activité couverts par la MANUSOM est étudiée.

Faits nouveaux en 2013

13. Lancée le 3 juin 2013, la MANUSOM établira pour le reste de l'année une capacité opérationnelle minimale à Mogadiscio et dans trois bureaux locaux (Garowe, Baidoa et Kismayo). Des plans concernant un bureau fonctionnel au « Somaliland » ont été mis en attente pendant que les autorités d'Hargeysa les examinent. Du personnel recruté sur le plan national gère le complexe de bureaux tandis que se poursuivent les négociations dans le but de résoudre le problème. La Mission occupe également un petit bureau de liaison à Nairobi, où la majorité des donateurs, des partenaires bilatéraux et des membres de l'équipe de pays des Nations Unies sont toujours installés. La MANUSOM a établi des relations efficaces avec le Gouvernement fédéral somalien, l'AMISOM, les pays fournisseurs de contingents à l'AMISOM, l'Éthiopie et les acteurs régionaux et les institutions financières internationales, ainsi qu'avec les États Membres et les donateurs fournissant un appui à la Somalie.

14. Sur le plan politique, le travail de la MANUSOM consiste à examiner les « points chauds » et à épauler le Gouvernement fédéral somalien dans les efforts qu'il déploie pour mettre en œuvre la feuille de route. Le Représentant spécial du Secrétaire général a apporté son appui aux négociations pendant les dernières phases de l'accord sur l'administration intérimaire de Djouba, signé à Addis-Abeba le 28 août 2013. En coopération avec le PNUD, la MANUSOM a joué un rôle d'appui décisif lors de la conférence de suivi tenue à Mogadiscio début novembre sur l'application de l'accord d'Addis-Abeba. De plus, elle a fourni ses bons offices aux processus politiques internes pour le « Puntland » qui ont mené à la sélection des nouveaux membres du Parlement en décembre et aux élections présidentielles de janvier 2014 et a contribué au renforcement de la confiance entre l'administration

du « Puntland » et le Gouvernement fédéral. En coopération avec le PNUD, la MANUSOM a aidé le Gouvernement fédéral somalien à lancer le processus de révision constitutionnelle et fourni son appui à un large processus de consultations populaires, qui devrait lever les incertitudes concernant plusieurs domaines importants qui demeurent litigieux. Le 2 septembre 2013, la MANUSOM a appuyé le lancement d'une conférence politique nationale, intitulée « Vision 2016 ». Dans les domaines de l'état de droit et de la réforme du secteur de la sécurité, elle a fourni des conseils pratiques pour faire progresser le règlement de questions clefs, en particulier celle du désengagement des anciens combattants d'Al-Chabab, et promouvoir la coordination de l'appui international. Son groupe de la promotion et de la protection des droits de l'homme a entamé le suivi des questions relatives aux droits de l'homme et à la protection. La MANUSOM s'est également acquittée de son mandat consistant à appuyer l'adoption d'une démarche cohérente de la communauté internationale en Somalie, y compris en contribuant à l'élaboration d'un programme d'assistance au New Deal pour la Somalie, qui a été lancé à Bruxelles le 16 septembre 2013, et en veillant à une plus grande intégration au sein du système des Nations Unies et entre celui-ci et l'AMISOM.

15. Les conditions de sécurité en Somalie ont changé de façon radicale depuis le lancement de la MANUSOM. Le 19 juin 2013, Al Chabab a mené une attaque complexe contre le complexe des Nations Unies à Mogadiscio qui a fait huit morts, y compris un membre du personnel des Nations Unies. La plus grande partie du personnel vivant dans le complexe des Nations Unies a été transférée temporairement à Nairobi et seul le personnel essentiel reste à Mogadiscio pour exécuter des activités d'importance vitale depuis l'aéroport international. En dépit de ces graves problèmes de sécurité, la MANUSOM projette d'ouvrir un bureau à la Villa Somalie, siège du Gouvernement, d'ici à décembre 2013.

16. Au sein de la Mission, le Représentant spécial du Secrétaire général a créé une équipe de gestion de haut niveau composée de membres de la MANUSOM, de l'UNSOA, du Service de la lutte antimines des Nations Unies (SLAM) et de l'équipe de pays des Nations Unies, qui se réunit une fois par semaine pour assurer l'application d'une stratégie intégrée, tandis que la direction tient des consultations quotidiennes sur les événements clefs. La nouvelle stratégie des Nations Unies s'est manifestée lors du processus du New Deal pour la Somalie, dans lequel la MANUSOM et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies ont assuré la coordination des objectifs de consolidation de la paix et d'édification de l'État afin d'appuyer les efforts du Gouvernement.

II. Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2014

17. Le mandat actuel de la MANUSOM court jusqu'au 2 juin 2014. Janvier 2014 marquera le début de la phase II, pendant laquelle la Mission s'attachera principalement à accroître sa capacité opérationnelle à Mogadiscio et dans les bureaux locaux, à s'acquitter pleinement des priorités qui lui ont été confiées et à fournir un appui au Gouvernement fédéral en ce qui concerne les priorités du New Deal pour la Somalie. Son mandat devrait être prorogé d'un an et, à tout le moins, jusqu'à la fin de la phase intérimaire en 2016. Son avenir sera donc dicté par les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la feuille de route et toute une série d'autres facteurs, dont l'évolution des conditions de sécurité, la situation des droits

de l'homme, l'aide régionale et internationale et la quantité et la nature des demandes d'appui émanant du Gouvernement fédéral.

18. À partir de janvier 2014, la présence des Nations Unies en Somalie sera structurellement intégrée avec la création de la fonction de représentant spécial adjoint du Secrétaire général/coordonnateur résident/coordonnateur de l'action humanitaire. Dès lors que le titulaire de ce poste sera nommé, les dispositifs d'intégration existants seront renforcés grâce à une capacité accrue de planification, d'appréciation de la situation, d'analyse et de gestion des crises qui permettra aux organismes des Nations Unies de tirer le meilleur parti de leurs avantages relatifs, de réduire davantage les risques et de mieux répondre aux futures crises en Somalie. La mise en œuvre du New Deal pour la Somalie et les activités de stabilisation de la Mission seront regroupées sous la direction du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire. Cette mesure permettra de renforcer la coordination des activités de mise en œuvre du pacte et des activités de stabilisation dans les régions. Elle permettra aussi aux organismes des Nations Unies d'appuyer le Gouvernement fédéral somalien en créant des instances de coordination au niveau local.

19. Pour parvenir à accomplir le mandat qui lui a été confié tout en tenant compte des contraintes que lui imposent les conditions de sécurité sur le terrain, la MANUSOM a décidé de procéder par étapes pour déployer ses effectifs et son infrastructure. L'année 2014 représentera la première année d'un programme triennal d'établissement de la mission, dont les prévisions de dépenses seront calculées sur la base d'une évaluation critique de ce qui sera réalisable pendant cette période. Le programme d'établissement de l'infrastructure de la Mission pendant 2014 comprend la remise à neuf et l'expansion progressive des bureaux régionaux en dehors de Mogadiscio, le financement initial du siège de la Mission et la mise aux normes minimales de sécurité opérationnelle des locaux provisoires loués en dehors du complexe de l'aéroport international de Mogadiscio.

20. Dans sa résolution 2124 (2013), le Conseil de sécurité a pris note de l'intention du Secrétaire général de mettre sur pied une unité de garde stationnaire des Nations Unies pour appuyer la MANUSOM. Les ressources nécessaires au financement de cette unité n'ont pas été prises en compte dans les présentes prévisions de dépenses mais seront présentées au cours de 2014 lorsque la planification opérationnelle du déploiement de la force aura progressé. En attendant, la MANUSOM continuera de suivre et d'évaluer l'évolution de la situation sur le plan de la sécurité et le plan opérationnel, et adaptera sa démarche aux circonstances dans les prévisions actualisées.

21. Dans ce contexte, et à partir des bases établies en 2013, la MANUSOM poursuivra son action dans les cinq domaines fixés par son mandat (politique, secteur de la sécurité, état de droit, droits de l'homme, et coordination internationale) en augmentant le nombre de ses produits et en étendant sa couverture géographique.

Groupe des questions politiques et de la médiation

22. Le processus de révision constitutionnelle devrait faire d'importants progrès en 2014. Conformément au calendrier établi pour des élections en 2016 et un référendum constitutionnel, il est prévu de soumettre à l'approbation du Parlement le projet de texte révisé de la Constitution vers la fin de 2014. Cependant, le

processus ne portera ses fruits que si des progrès sont accomplis dans l'édification de l'État et les questions clefs de partage du pouvoir, du partage des ressources et des frontières.

23. La réconciliation entre les acteurs politiques dans la capitale somalienne et dans les régions est une condition nécessaire à la mise au point définitive d'une constitution sans exclusive. La réconciliation nationale doit donc s'accomplir sans attermoisement et parallèlement au processus technique de révision constitutionnelle. Le Gouvernement fédéral somalien devra mobiliser les intérêts claniques rivaux, régionaux et locaux, lors des processus de dialogue multiples et combinés. Tout retard ou toute crise survenant dans un processus – comme au « Djoubaland » récemment – peut retarder les avancées dans d'autres processus, ou réduire à néant ceux qui ont été accomplis.

24. Par conséquent, la MANUSOM doit axer son action pendant cette période sur l'appui au dialogue politique, en particulier en fournissant ses bons offices et en appuyant la médiation afin de résoudre les questions relatives au fédéralisme. Le Représentant spécial du Secrétaire général continuera de favoriser le dialogue entre le Gouvernement fédéral somalien et le « Somaliland » et le « Puntland », ainsi que le processus d'édification de l'État dans le reste du pays et dans les régions du centre et du sud en particulier. Pendant ce temps, la Mission coopérera étroitement avec ses partenaires, en particulier le PNUD, pour garantir la complémentarité entre le dialogue politique et le processus de révision constitutionnelle.

25. Parallèlement à la révision constitutionnelle, les préparatifs des élections de 2016 devraient commencer en 2014, avec des pourparlers sur la teneur d'une loi électorale et la création d'un organisme de gestion des élections. La MANUSOM engagera progressivement des échanges avec les autorités somaliennes sur ces questions, tant au moyen de ses capacités internes et du déploiement d'experts qu'avec l'appui du PNUD. Les activités de sensibilisation concernant le processus de révision constitutionnelle et les autres réformes en cours pendant la période intérimaire se poursuivront, et la Mission continuera de suivre les impressions que l'action de l'ONU suscite dans la population. Un appui continuera d'être fourni en vue de renforcer la participation des femmes au processus politique aux niveaux national, régional et local, afin qu'il soit tenu compte des opinions et des préoccupations des intéressées dans la prise de décisions. L'assistance de l'ONU comportera des services consultatifs concernant la mise en place d'un organisme de gestion des élections et les capacités nécessaires à son fonctionnement.

26. Pour appuyer l'application du New Deal pour la Somalie, la MANUSOM collaborera étroitement avec le Gouvernement pour coordonner l'action des Nations Unies en faveur des éléments de l'objectif de consolidation de la paix et d'édification de l'État se rapportant à l'ouverture politique (objectif 1 : consolidation de la paix et édification de l'État).

Groupe de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité

27. En 2014, la MANUSOM continuera de fournir des avis sur les questions de stratégie et de politique générale au Conseil national de sécurité pour l'aider à gérer et à coordonner les mesures de sécurité. L'objectif de consolidation de la paix et de renforcement de l'État portant sur la sécurité (objectif 2) est le principal axe de coordination qui réunit le Gouvernement, l'ONU et les donateurs bilatéraux. La Mission apporte son aide au secrétariat du groupe, dont la principale priorité pour

2014 consistera notamment à appuyer le programme de désengagement des ex-combattants des Chabab. Elle achèvera également l'analyse des diverses évaluations consacrées aux secteurs de la sécurité et du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, y compris celle relative à la place réservée aux femmes dans le secteur de la sécurité, pour trouver des solutions et en coordonner la mise en œuvre. Elle dispensera notamment des conseils en matière de formation en vue de renforcer les capacités des forces de sécurité, et plus particulièrement des forces de police. La Mission continuera également de soutenir les activités concertées de lutte contre la piraterie et de maintien de la sécurité maritime, participera au renforcement des capacités de l'organisme somalien chargé de la gestion des explosifs en collaboration avec le Service de la lutte antimines de l'ONU et fournira un appui à la gestion des armes et des munitions, conformément aux termes de l'embargo sur les armes visant la Somalie.

28. L'équipe intégrée chargée de la justice et du système pénitentiaire, commune à la MANUSOM et au PNUD, devrait fonctionner dans le cadre d'un programme commun, qui prévoit la poursuite de l'appui donné au Gouvernement fédéral somalien s'agissant de la coordination et de la mise en œuvre du plan stratégique national pour le secteur de la justice (2013-2015). Par ailleurs, dans le cadre de l'objectif de consolidation de la paix et de renforcement de l'État portant sur la justice (objectif 3), la Mission jouera un rôle essentiel de coordination et assurera des services de secrétariat au Gouvernement dans ce domaine. Elle établira également un partenariat avec l'ONUSC en ce qui concerne l'appui au système pénitentiaire. Les autorités devraient en diriger à la fois la coordination et la mise en œuvre pour manifester leur volonté politique d'instaurer une justice et un système pénitentiaire opérationnels.

29. En 2014, la Mission continuera à aider le Gouvernement fédéral somalien à étendre son autorité à l'ensemble du pays à titre prioritaire. Dans le secteur de la justice, il est prévu de mettre progressivement en place des institutions judiciaires formelles qui soient conformes aux normes internationales, tout en conservant l'accès à des mécanismes informels. Une attention particulière sera accordée aux affaires concernant des femmes. La Mission mettra notamment l'accent sur l'accès à la justice et à l'aide juridique, sur le renforcement des capacités d'élaboration des politiques et de rédaction des textes de lois, sur l'indépendance du système judiciaire et sur la réforme des prisons. Dans le cadre du programme de désengagement, elle facilitera les poursuites engagées contre les terroristes qui auraient été identifiés et contre des ex-combattants à haut risque.

30. À la suite de l'adoption de la résolution [2124 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité, la MANUSOM s'est vu confier de plus grandes responsabilités; son rôle est désormais d'aider le Gouvernement fédéral somalien à renforcer les Forces nationales de sécurité somaliennes, y compris en recensant ces forces, en établissant des systèmes clairs de commandement et de contrôle, en appliquant des procédures et des codes de conduite et en proposant une formation. En collaboration avec le Gouvernement et d'autres partenaires, elle évaluera prochainement l'incidence de ces responsabilités supplémentaires au regard de ses moyens, en fonction de quoi une proposition révisée sera ensuite présentée.

Groupe des droits de l'homme et de la protection

31. Conformément au mandat qui lui a été confié, la MANUSOM continuera de coopérer avec le Gouvernement fédéral somalien et d'autres acteurs, en particulier l'AMISOM, en vue de renforcer le respect des droits de l'homme au plan national, y compris la protection des enfants victimes du conflit armé et de violences sexuelles liées au conflit. Elle appuiera également les initiatives visant à sensibiliser la société civile aux droits de l'homme, aux droits de l'enfant, aux droits des femmes, aux violences sexuelles liées au conflit et aux violences sexistes et à mettre en place des structures et mécanismes de coordination. Un texte de loi portant création d'une institution nationale indépendante chargée des droits de l'homme devrait être adopté au plus tard au début de 2014. La MANUSOM dispensera des conseils techniques au Gouvernement fédéral somalien pour l'aider à créer une institution qui soit conforme aux Principes de Paris.

32. La MANUSOM continuera de suivre et de signaler les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, en prenant en compte les obligations particulières qui découlent de son mandat relatif à la protection de l'enfance et aux violences sexuelles liées au conflit, et elle publiera régulièrement des rapports sur les droits de l'homme. Elle veillera également à ce que les droits de l'homme, les droits de l'enfant, les violences sexuelles liées au conflit et les violences sexistes soient pris en compte dans l'ensemble de ses activités, et en particulier dans celles qui concernent l'état de droit, y compris en ce qu'elles ont trait aux secteurs de la sécurité, de la justice et du système pénitentiaire. La Mission créera des mécanismes en vue de faciliter la mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte de la fourniture d'appui par l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, et dispensera une formation et des conseils techniques à l'AMISOM et au Gouvernement fédéral somalien.

Groupe de la cohérence et de l'efficacité

33. En 2014, la MANUSOM continuera de coordonner l'assistance internationale fournie aux autorités somaliennes. Dans le prolongement du New Deal adopté en 2013, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies continueront d'aider le Gouvernement fédéral somalien à coordonner les activités entreprises pour atteindre les cinq objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'État. Dans la Mission intégrée, le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) supervisera l'appui fourni à l'ensemble des composantes, et veillera notamment à ce que la problématique hommes-femmes soit prise en compte pour chacun des objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'État. La MANUSOM continuera à jouer un rôle de chef de file en ce qui concerne la coordination des donateurs à Mogadiscio et élargira son action de stabilisation à d'autres zones reprises, notamment en resserrant sa coordination avec l'AMISOM.

34. La MANUSOM et l'équipe de pays des Nations Unies vont entrer dans la première année de mise en œuvre de leur cadre stratégique intégré et élargiront la structure d'intégration à mesure que la Mission se rapprochera de sa pleine capacité opérationnelle. La création du poste de représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) dans la Mission renforcera encore le lien avec l'équipe de pays.

35. Le groupe de la cohérence et de l'efficacité, dirigé par le Chef de cabinet, sera chargé de rendre le travail de la Mission plus efficace en épaulant les activités de planification, d'information, d'analyse et de mise en œuvre des programmes. Conformément au concept de la mission décrit dans la lettre que le Secrétaire général a adressée au Président du Conseil de sécurité le 19 avril 2013 (S/2013/239), le titulaire du poste supervisera le groupe de la cohérence et de l'efficacité, structure de base destinée à faciliter l'intégration, qui comportera des systèmes communs pour l'analyse, la planification stratégique et l'exécution du mandat. Cette structure vise à faciliter une meilleure gestion des activités de fond découlant du mandat de la Mission, y compris par l'intégration de différentes entités des Nations Unies et la collaboration entre l'ONU et l'Union africaine.

36. Le pôle intégré d'information, qui comprend le Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité, veillera à ce que la Mission tout entière ait la capacité d'apprécier la situation en assurant le suivi des opérations en cours et de la situation en Somalie et en établissant des rapports. Se fondant sur les informations émanant des différentes composantes de la Mission, il lancera des alertes et établira régulièrement des rapports sur la situation, qui seront distribués à l'ensemble de la Mission et au Siège de l'ONU, conformément aux prescriptions du Département des affaires politiques. Il assurera la liaison avec le Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises, tout particulièrement en période de crise. Le pôle sera alors la cellule principale du Centre de gestion des crises et sera secondé par du personnel supplémentaire pour pouvoir fonctionner en permanence, si la nature de la crise l'exige. Le Centre de gestion des crises veillera à ce que l'ensemble de la Mission ait la capacité d'apprécier la situation, assurera le secrétariat de l'équipe de gestion des crises, formulera des recommandations à l'intention de celle-ci et facilitera la coordination des interventions. Il collaborera étroitement avec d'autres organes de surveillance de la situation et d'intervention des Nations Unies présents en Somalie, en particulier l'équipe d'analyse intégrée, le Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité, le Centre commun d'opérations d'appui et les opérations militaires de l'AMISOM qui, dans la mesure du possible, partageront les mêmes locaux. L'équipe de pays des Nations Unies, l'UNSOA, le Département de la sûreté et de la sécurité, le Service de la lutte antimines et l'AMISOM seront invités à détacher du personnel ou des officiers de liaison auprès du pôle intégré d'information pour faciliter la mise en commun des informations, permettre l'établissement de rapports intégrés de situation et maintenir en permanence une capacité opérationnelle.

37. L'équipe d'analyse intégrée assurera la collecte, la synthèse et l'analyse d'informations émanant de diverses sources et établira des évaluations prévisionnelles intégrées à moyen et à long terme qui prendront en compte les besoins d'information prioritaires établis par le Représentant spécial du Secrétaire général. Les évaluations orienteront la prise de décisions et faciliteront la planification des missions et des interventions en cas d'imprévus. Elles pourront également aider chaque composante de la Mission à renforcer ses capacités internes de prise de décisions. Les travaux de l'équipe d'analyse intégrée seront prévisionnels et feront une large place aux menaces et possibilités relatives à l'exécution du mandat de la Mission. L'équipe pourra également produire des analyses visant à appuyer les mécanismes opérationnels et les mécanismes de planification d'autres composantes de la Mission (contributions aux projets de rapports du Secrétaire général, analyse des risques inhérents à la Mission, par

exemple) lorsque celles-ci ont besoin d'une analyse intégrée des informations provenant de diverses sources. Elle collaborera étroitement avec d'autres entités des Nations Unies et avec l'AMISOM en vue d'établir un système d'alerte précoce et de publier des analyses prévisionnelles intégrées. Elle jouera un rôle essentiel dans la gestion intégrée des crises : elle s'attachera à signaler dans les meilleurs délais les situations qui risquent de dégénérer, analysera le contexte dans lequel les crises surviennent et procédera à une analyse dynamique pendant les crises, et se joindra au pôle intégré d'information pour former le Centre de gestion des crises. L'Équipe collaborera étroitement avec d'autres organes de surveillance de la situation présents en Somalie, en particulier le pôle intégré d'information, le Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité et la cellule de renseignement militaire de l'AMISOM, qui, dans la mesure du possible, partageront les mêmes locaux. L'équipe de pays des Nations Unies, l'UNSOA, le Département de la sûreté et de la sécurité, le Service de la lutte antimines et l'AMISOM seront invités à détacher du personnel ou des officiers de liaison auprès de l'équipe d'analyse intégrée pour faciliter la mise en commun des informations et garantir la capacité d'établir des rapports intégrés de situation et des évaluations prévisionnelles communes.

38. En application du Plan d'action pour l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) dans tout le système des Nations Unies, des mesures seront prises pour veiller à ce qu'au moins 15 % de tous les fonds promis et versés (pour des activités concernant directement l'autonomisation des femmes et celles qui sont intégrées dans d'autres programmes) servent à répondre aux besoins propres aux femmes et à promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

39. La Mission continuera de collaborer étroitement avec l'AMISOM à tous les niveaux, y compris grâce à un mécanisme commun de direction et à la tenue de réunions mensuelles. Son équipe de stabilisation et de relèvement rapide continuera de coopérer avec le Gouvernement fédéral somalien et les principaux donateurs en vue de coordonner l'appui fourni depuis Mogadiscio aux zones reprises et à d'autres zones.

Groupe de la communication stratégique et des affaires publiques

40. Dans le courant du premier semestre de 2014, il sera fait appel à un prestataire de sondage qui sera chargé d'étudier l'impact de la Mission au cours de sa première année. Le groupe de la communication stratégique et des affaires publiques élargira la portée géographique de ses activités en renforçant son action régionale et internationale auprès des régions et de la diaspora.

41. Le groupe continuera de faire appel à toutes les techniques de la communication stratégique pour appuyer les activités prescrites par le mandat de la Mission (établissement de relations avec les médias nationaux et internationaux, publication de communications en ligne et électroniques, diffusion de contenus audio et vidéo, publication de photographies, organisation de visites de journalistes et formation). Il jouera un rôle de conseil en matière de message, de sondages et d'études, exercera une veille des médias et d'opinion, recherchera les occasions de prise de parole dans les médias et évaluera les risques de communication dans un environnement médiatique complexe.

42. L'action d'information auprès du public menée par la Mission, qui ciblera certaines catégories de la population, notamment les femmes et les jeunes,

favorisera la participation d'un plus grand nombre de Somaliens au dialogue visant à promouvoir la réconciliation politique et la consolidation de la paix. Le groupe continuera également d'appuyer la réforme du secteur de la sécurité, notamment les programmes de désengagement des combattants, ainsi que le travail de communication mené avec le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Dans le domaine des droits de l'homme, il organisera deux ateliers de formation à l'intention des organisations de la société civile et des institutions de l'État sur les aspects relatifs aux droits et aux libertés de la nouvelle législation sur les médias et la communication. Il continuera également de promouvoir le respect des droits en publiant des communiqués périodiques sur la situation des droits de l'homme, en particulier en ce qui concerne les femmes et les enfants.

43. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès de la Mission sont présentés ci-après.

Tableau 1

Objectif : Promouvoir la paix, la sécurité et la réconciliation nationale en Somalie

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Des institutions renforcées représentatives et à large participation en Somalie

a) i) Augmentation du nombre de régions et de districts mobilisés aux côtés du Gouvernement dans le cadre d'initiatives de sensibilisation et de réconciliation

Mesure des résultats

2013 (estimation) : mobilisation de 4 entités régionales

2014 (objectif) : mobilisation de 6 entités régionales, y compris dans les zones récemment reprises

ii) Processus de révision constitutionnelle engagé par le Parlement

Mesure des résultats

2013 (estimation) : 1 consultation sur la révision de la Constitution

2014 (objectif) : présentation du texte de la Constitution révisée au Parlement

iii) Préparation des élections en cours

Mesure des résultats

2013 (estimation) : sans objet

2014 (objectif) : adoption de la loi électorale

iv) Taux de représentation des femmes dans tous les processus politiques nationaux, régionaux et locaux

Mesure des résultats

2013 (estimation) : 20 %

2014 (objectif) : 30 %

Produits

- Organisation de 3 réunions entre le Gouvernement fédéral et les acteurs politiques régionaux en vue de renforcer la paix, la sécurité et la réconciliation, en particulier dans le « Djoubaland »
- Organisation de 1 conférence de réconciliation à grande échelle sur la question de la constitution d'entités fédérées
- Organisation de réunions mensuelles avec les acteurs internationaux afin de coordonner l'appui au processus politique
- Organisation de 8 réunions regroupant l'AMISOM, la MANUSOM et l'Autorité intergouvernementale pour le développement
- Fourniture d'orientations et d'une assistance technique aux autorités somaliennes dans le cadre de la rédaction et l'adoption d'une loi électorale, y compris sur le type de système électoral, la procédure de nomination des commissaires électoraux, l'intégration de la dimension hommes-femmes et les mesures spéciales en faveur des femmes, en collaboration avec le PNUD
- Fourniture d'avis techniques par la MANUSOM aux autorités sur les modalités de mise en place de l'organisme de gestion des élections, en collaboration avec le PNUD
- Réalisation d'une évaluation des besoins électoraux en vue de définir les conditions pour l'organisation d'élections crédibles et techniquement fiables
- Fourniture d'un appui technique et logistique à l'organisme de gestion des élections dans le cadre de la planification, de la préparation et de l'organisation des élections générales de 2016
- Fourniture de conseils techniques au ministère chargé des femmes et des affaires sociales dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan d'action national en faveur des femmes, de la paix et la sécurité (résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité), prévoyant notamment des stratégies visant à promouvoir la participation des femmes à la vie politique, à lutter contre la violence sexuelle et sexiste et à répondre aux besoins des femmes dans le secteur de la sécurité
- Organisation de 6 réunions consultatives avec des organisations de femmes en vue de renforcer leur participation à la consolidation de la paix et la construction de l'État
- Organisation de 1 campagne d'information sur la paix et la construction de l'État ciblant les régions et la diaspora, y compris au moins une activité dans le « Puntland », le « Somaliland » et le centre-sud de la Somalie, au-delà de Mogadiscio et parmi les Somaliens de la diaspora, en faveur du dialogue sur la réconciliation politique
- Réalisation de 1 sondage d'opinion pour mesurer et analyser l'impact de la Mission et de ses principaux partenaires au cours de sa première année de fonctionnement (dans le prolongement des enquêtes de 2013 et des campagnes de sensibilisation autour de la nouvelle Mission)
- Fourniture d'un appui pour renforcer les capacités et la cohésion entre les organisations de femmes et les plateformes de travail œuvrant en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité dans les régions et pour engager la création d'une plateforme nationale

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

b) Un appareil judiciaire et pénitentiaire qui fonctionne

b) i) Mise en place de mécanismes de coordination qui fonctionnent entre la justice et l'administration pénitentiaire

Mesure des résultats

2013 (estimation) : 1 mécanisme de coordination mis en place

2014 (objectif) : 4 réunions du mécanisme de coordination

ii) Mise en œuvre du plan stratégique national en faveur de la réforme de la justice et de l'administration pénitentiaire

Mesure des résultats

2013 (estimation) : mise en œuvre du plan national, avec des objectifs et un calendrier précis

2014 (objectif) : taux d'exécution de 30 %

iii) Progrès dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'accès à la justice

Mesure des résultats

2013 (estimation) : lancement de l'élaboration de la stratégie

2014 (objectif) : augmentation de 10 % du nombre de bénéficiaires de l'aide juridictionnelle

Produits

- Fourniture de services d'appui et de conseils techniques au mécanisme de coordination de haut niveau entre la justice et l'administration pénitentiaire et à ses groupes de travail techniques, et élaboration d'au moins 6 synthèses et études destinées à éclairer le travail des sous-groupes
- Organisation de 5 tables rondes, séminaires ou ateliers sur les questions ressortant des débats menés au sein des sous-groupes en vue de favoriser l'adhésion et le consensus autour de questions d'état de droit sensibles
- Fourniture d'un appui technique au Ministère de la justice dans le cadre de la révision et de l'harmonisation des principales lois sur la justice pour veiller à ce que les textes soient conformes aux normes constitutionnelles et internationales
- Fourniture d'un appui aux autorités judiciaires sur les mesures et les procédures propres à améliorer la transparence et la responsabilité du système judiciaire pour promouvoir la confiance dans la justice
- Fourniture de conseils techniques à l'ordre des avocats somalien et aux ordres des avocats du « Puntland » et du « Somaliland » afin de renforcer leurs capacités en matière d'inscription, de suivi du comportement professionnel et de discipline
- Fourniture de conseils techniques pour appuyer la mise en place d'une stratégie et d'un dispositif national d'aide juridictionnelle en Somalie, qui prévoient un dialogue sur les modes alternatifs de règlement des conflits et tiennent compte des situations et besoins propres aux femmes
- Réalisation d'une évaluation, assortie de recommandations, sur la détention provisoire en Somalie
- Élaboration de 3 rapports d'évaluation détaillés sur le fonctionnement du Ministère de la justice, la Commission de la magistrature et le Bureau du Procureur général
- Fourniture d'un appui technique dans le cadre de l'élaboration et de la révision des politiques et procédures relatives à la rationalisation du fonctionnement du Ministère de la justice, de la Commission de la magistrature et du Bureau du Procureur général

- Fourniture d'un appui technique aux autorités judiciaires et au Ministère de la justice sur la création d'un centre de formation des magistrats conformément au plan stratégique national pour la justice 2013-2015, dont la rédaction et la révision des modules sur l'égalité des sexes et les droits des femmes
- Fourniture d'un appui technique au Ministère de la justice dans le cadre de la création d'un centre de formation du personnel pénitentiaire
- Formation et mentorat à l'intention du personnel judiciaire et pénitentiaire selon les besoins des autorités
- Fourniture d'un appui technique sur l'intégration de la dimension hommes-femmes dans la formation du personnel judiciaire et pénitentiaire
- Fourniture d'un appui constant à l'administration pénitentiaire en matière de tenue des registres et de gestion des dossiers
- Élaboration d'orientations en matière de recrutement, de promotion, de rémunération, de discipline et de renvoi du personnel, en veillant à intégrer la dimension hommes-femmes
- Fourniture de conseils techniques au Ministère de la justice en matière de peines alternatives à l'incarcération et d'exécution des peines conformément aux normes internationales
- Fourniture de conseils techniques au Ministère de la justice, aux autorités judiciaires et au Parlement en vue de renforcer l'indépendance de la justice
- Réalisation d'un inventaire complet des infrastructures, du matériel et des fournitures de l'administration pénitentiaire
- Organisation de visites périodiques de journalistes dans les établissements pénitentiaires et élaboration de contenus audiovisuels sur des questions judiciaires

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

c) Un secteur de la sécurité en Somalie renforcé

c) i) Mise en place du conseil de sécurité national par le Gouvernement fédéral somalien

Mesure des résultats

2013 (estimation) : 4 mécanismes de coordination mis en place

2014 (objectif) : secrétariat du conseil de sécurité national mise en place

ii) Élaboration du cadre de référence pour la prise en charge, la réadaptation et la réintégration des combattants

Mesure des résultats

2013 (estimation) : 5 directives générales mises au point

2014 (objectif) : cadre juridique mis en place; élaboration de la politique de sécurité nationale engagée

iii) Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie concernant la sécurité et les ressources maritimes de la Somalie

Mesure des résultats

2013 (estimation) : 1 stratégie élaborée

2014 (objectif) : 1 stratégie mise en œuvre à 50 %

iv) Mise en œuvre d'une stratégie pour la gestion des risques d'explosion

Mesure des résultats

2013 (estimation) : 1 stratégie élaborée

2014 (objectif) : 75 % de la composante renforcement des capacités de la phase 1 de la stratégie mis en œuvre

v) Formation des militaires et des policiers à la gestion des ressources humaines

Mesure des résultats

2013 (estimation) : programmes de formation des forces de sécurité à l'égalité entre les sexes et aux droits de l'homme mis au point

2014 (objectif) : formation à l'égalité des sexes et aux droits de l'homme dispensés aux officiers de grade intermédiaire et supérieur de la police et de l'armée dans le cadre d'une équipe militaire internationale consultative en matière d'instruction

Produits

- Mise en place du programme d'appui permettant au Conseiller national pour les questions de sécurité de créer et diriger le conseil de sécurité national (secrétariat)
- Fourniture d'un appui technique en ce qui concerne le secteur de la sécurité au Gouvernement fédéral somalien et aux autorités du « Puntland » et du « Somaliland » pour aider à mettre en œuvre la stratégie concernant la sécurité et les ressources maritimes de Somalie
- Lancement de la campagne de communication sur la lutte contre la piraterie réalisée à la demande du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes
- Fourniture d'un appui fonctionnel au groupe de travail sur les structures de coordination mises en place
- Fourniture de conseils en vue de l'élaboration d'un plan de sécurité national qui soit financièrement viable et qui tienne compte de la dimension hommes-femmes
- Définition de l'architecture nationale de sécurité avec le Gouvernement fédéral somalien
- Fourniture d'un appui technique en vue de l'intégration de la dimension hommes-femmes dans l'architecture de sécurité
- Fourniture de conseils sur l'élaboration de la stratégie de sécurité nationale
- Réalisation d'une évaluation du secteur de la sécurité pour les zones récemment reprises
- Fourniture d'une assistance à la police somalienne dans le cadre de la révision des dispositions législatives et réglementaires liées à la loi sur la police de 1973

- Fourniture d'un appui à la police somalienne dans le cadre de l'élaboration de politiques, de directives et d'instructions permanentes en matière administrative et opérationnelle, y compris dans le domaine de la lutte contre la criminalité organisée, la piraterie et la violence sexuelle et sexiste
 - Fourniture d'un appui à la police somalienne dans le cadre de l'élaboration d'un manuel de procédures opérationnelles destiné à guider les policiers dans l'exercice de leurs fonctions essentielles de maintien de l'ordre public
 - Fourniture d'une assistance technique au Gouvernement dans la mise en place d'un mécanisme de contrôle civil
 - Fourniture d'un appui au programme national de désengagement des combattants et des personnes à leur charge mené sous l'égide du Gouvernement
 - Présidence ou coprésidence de 6 réunions de coordination sur la question du désengagement des combattants ou des membres d'autres groupes armés non étatiques dans les zones reprises avec les partenaires (ONU, AMISOM, autorités somaliennes ou autres acteurs multilatéraux ou bilatéraux)
 - Élaboration de deux instructions permanentes (ou autres documents équivalents) sur la question du désengagement des combattants et des personnes à leur charge
 - Mise au point d'un plan de renforcement des capacités pour les partenaires nationaux et multilatéraux
 - Élaboration et intégration dans la formation des forces de l'AMISOM d'un module sur le désengagement des combattants
 - Cartographie des groupes armés présents dans les grandes villes du centre-sud de la Somalie et dans leurs environs
 - Réalisation d'une étude sur la faisabilité d'un mécanisme de gestion des armes au niveau des communautés ou des clans
 - Élaboration de plans de suivi, d'évaluation et de gestion des risques liés au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration
 - Planification et organisation de 60 réunions de coordination et de planification sur la lutte antimines, la gestion des armes et des munitions, la sensibilisation aux dangers des mines, l'assistance aux victimes, la lutte contre les engins explosifs improvisés, et suivi des mesures prises dans l'ensemble du pays (la coordination étant assurée pendant au moins 50 % du temps par l'organisme somalien chargé de la gestion des explosifs d'ici à septembre 2014)
 - Déploiement d'équipes de police chargées de la neutralisation des explosifs et munitions et de la lutte contre les engins explosifs improvisés dans au moins 3 régions conformément aux priorités du Gouvernement
 - Mise en œuvre de la politique approuvée par le Gouvernement fédéral somalien relative à la réglementation et à l'inspection des sociétés de sécurité privées
 - Publication de déclarations périodiques (mensuelles ou chaque fois qu'il y a lieu) sur l'état de la sécurité en Somalie et production de contenus audiovisuels sur des questions de sécurité, notamment sur le désengagement et la déradicalisation
-

Réalisations escomptées**Indicateurs de succès**

d) Renforcement de la jouissance des droits de l'homme, notamment pour les femmes et les enfants touchés par les conflits armés, et diminution des violences, de l'exploitation et de la violence sexuelle et sexiste liée aux conflits

d) i) Renforcement de la capacité du Gouvernement fédéral somalien de protéger et faire respecter les droits de l'homme

Mesure des résultats

2013 (estimation) : 1 stratégie élaborée par le Gouvernement fédéral somalien pour surveiller les violations des droits de l'homme et enquêter

2014 (objectif) : 1 plan de mise en œuvre élaboré par le Gouvernement pour enquêter sur les violations

ii) Plan d'action pour la mise en place d'une institution nationale de protection des droits de l'homme qui soit indépendante et qui fonctionne

Mesure des résultats

2013 (estimation) : 1 plan d'action mis au point

2014 (objectif) : plan d'action mis en œuvre à 50 %

iii) Augmentation du nombre de cas de violences sexuelles ou sexistes liées aux conflits signalés

Mesure des résultats

2013 (estimation) : communiqué conjoint de la République fédérale de Somalie et de l'ONU sur la prévention de la violence sexuelle adopté

2014 (objectif) : plan de mise en œuvre du communiqué conjoint adopté

iv) Amélioration de la surveillance et du signalement des violations graves commises contre les enfants et les femmes

Mesure des résultats

2013 (estimation) : plans d'action visant à faire cesser le recrutement et l'emploi d'enfants dans les conflits armés et à mettre fin aux meurtres et aux atteintes à l'intégrité physique des enfants signés par les forces nationales de sécurité somaliennes, et mécanisme de surveillance et de signalement mis en place

2014 (objectif) : mise en œuvre des dispositions des deux plans d'action engagée par les forces nationales de sécurité somaliennes

Produits

- Fourniture de conseils techniques et d'une formation au Gouvernement fédéral somalien et aux autres acteurs nationaux dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan d'action visant à mettre en place un mécanisme de contrôle

- Fourniture de conseils techniques et d'une formation au Gouvernement fédéral somalien en vue d'appuyer la mise en œuvre de la législation sur la création d'une institution nationale de protection des droits de l'homme indépendante
- Tenue de consultations trimestrielles avec le Gouvernement fédéral somalien en vue d'appuyer la mise en œuvre des priorités des plans d'action signés avec les forces nationales de sécurité somaliennes sur le recrutement et l'emploi d'enfants et sur les meurtres et les atteintes à l'intégrité physique des enfants
- Tenue de consultations mensuelles avec le Gouvernement fédéral somalien en vue de mettre en œuvre le communiqué conjoint publié le 7 mai 2013 par le Gouvernement fédéral somalien et l'ONU sur la prévention de la violence sexuelle
- Tenue de consultations trimestrielles avec le Gouvernement en vue d'aider l'équipe spéciale chargée de la question des violences sexuelles à s'acquitter de son mandat
- Tenue de 4 consultations avec le Gouvernement fédéral somalien sur les activités de renforcement des capacités des forces de sécurité somaliennes visant à renforcer le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, en particulier en ce qui concerne la prévention et la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits
- Élaboration de 12 rapports et communiqués de presse mensuels et de 1 rapport public ponctuel sur les violations des droits de l'homme; contribution aux rapports des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information et aux rapports du mécanisme de surveillance et de communication de l'information
- Tenue de consultations mensuelles avec les hauts responsables de l'ONU sur la promotion et la protection des droits de l'homme
- Élaboration de directives opérationnelles sur la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, y compris en ce qui concerne la mise en place de mécanismes de surveillance et de communication de l'information; fourniture d'orientations aux acteurs des Nations Unies; réalisation de 1 estimation des risques
- Tenue de consultations trimestrielles avec les autorités de l'État sur la création d'un processus national portant sur la mise en place d'un mécanisme de justice transitionnelle
- Organisation de 2 ateliers de formation sur les aspects relatifs aux droits de la législation sur les médias et la communication à l'intention des organisations de la société civile et des institutions de l'État
- Publication de déclarations périodiques (mensuelles ou chaque fois qu'il y a lieu) sur la situation des droits de l'homme en Somalie et production d'au moins 2 heures de programmes audiovisuels sur des questions relatives aux droits de l'homme

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

e) Cohérence de l'approche internationale et de l'ONU vis-à-vis de la Somalie

e) i) Amélioration de la coordination autour du New Deal

Mesure des résultats

2013 (estimation) : New Deal élaboré

2014 (objectif) : New Deal mis en œuvre à 30 %

ii) Équipe dirigeante de la MANUSOM et de l'AMISOM à pied d'œuvre

Mesure des résultats

2013 (estimation) : 4 réunions de l'équipe

2014 (objectif) : 8 réunions de l'équipe

iii) Augmentation du nombre de mécanismes de coordination dans les zones nouvellement reprises/accessibles

Mesure des résultats

2013 (estimation) : 2 mécanismes de coordination

2014 (objectif) : 4 mécanismes de coordination

Produits

- Fourniture d'un appui politique au Gouvernement fédéral somalien et aux partenaires de développement en ce qui concerne le New Deal, notamment un appui en matière de communication et l'élaboration de produits sur la mise en œuvre du New Deal
- Organisation de 8 réunions de l'équipe dirigeante conjointe, présidées tour à tour par la MANUSOM et l'AMISOM
- Fourniture de services de secrétariat à l'équipe dirigeante conjointe par l'équipe de planification conjointe
- Organisation de 1 retraite en vue de faciliter la programmation commune avec l'équipe de pays des Nations Unies
- Fourniture de conseils et de services de secrétariat aux autorités somaliennes dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de réconciliation et de stabilisation du Gouvernement, à Mogadiscio et dans les États
- Partage avec les principaux partenaires de rapports analytiques périodiques et ponctuels sur les grandes évolutions
- Création de 3 groupes de travail communs à la MANUSOM et à l'équipe de pays des Nations Unies (sur la réforme du secteur de la sécurité, le fédéralisme et les élections) et fourniture de conseils et d'un appui coordonnés aux autorités somaliennes dans ces domaines
- Coordination des efforts de stabilisation dans les zones nouvellement reprises par les coordonnateurs des activités sur le terrain, notamment par l'établissement de contacts avec les autorités nationales et locales et les partenaires de développement en vue de rassembler tous les acteurs concernés et de recenser les lacunes existantes et les mesures pouvant être prises pour y remédier
- Participation mensuelle aux réunions du Groupe de l'information des Nations Unies et du Groupe de coordination de l'information entre l'Union africaine et l'AMISOM, et coordination avec le Groupe d'appui aux médias en Somalie

Facteurs externes

44. La MANUSOM devrait atteindre ses objectifs si les conditions ci-après sont réunies : a) l'état de la sécurité dans le centre-sud de la Somalie connaît une amélioration continue; b) les relations entre le Parlement et le Gouvernement fonctionnent; c) les gouvernements et les organisations de la région continuent de soutenir la Somalie; d) la communauté internationale continue d'apporter son soutien politique et financier.

III. Prévisions de dépenses

Tableau 2

Prévisions de dépenses (budget ordinaire)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2012-2013			Montants nécessaires pour 2014		Total prévisions de dépenses pour 2013	Variation 2013-2014
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables		
Militaires et personnel de policier				126,5	-		
Personnel civil				19 103,2	1 051,6		
Dépenses opérationnelles				31 165,1	9 459,8		
Total prévisions de dépenses				50 394,8	10 511,4		

Tableau 3

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total personnel international	Adminis- trateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	
Effectifs approuvés pour 2014 (1 ^{er} janvier 2014)	1	2	1	6	28	25	21	1	85	44	-	129	51	29	12	221
Effectifs proposés pour 2014 (1 ^{er} juillet 2014)	1	2	1	6	28	25	20	1	84	35	-	119	46	25	-	190
Variation	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	(9)	-	(10)	(5)	(4)	(12)	(31)

45. Les prévisions de dépenses pour 2014 s'élèvent à 50 394 800 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et comprennent les dépenses relatives à six policiers des Nations Unies (126 500 dollars), ainsi que les traitements et dépenses communes de personnel (19 103 200 dollars) correspondant aux postes d'agent recruté sur le plan international (1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 6 D-1, 28 P-5, 25 P-4, 21 P-3, 1 P-2 et 44 SM), à 80 postes d'agent recruté sur le plan national (51 administrateurs recrutés sur le plan national et 29 agents locaux) et à 12 postes de Volontaire des Nations Unies. Le tableau des effectifs comprend trois postes au Siège à New York chargés de fournir des services d'appui (1 P-5 à la Division de l'Afrique I du Département des affaires politiques, 1 P-4 au Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité du Département des

opérations de maintien de la paix, 1 P-4 à la Division de la planification des programmes et du budget du Département de la gestion). Le montant permettrait également de financer les autres frais de fonctionnement (31 165 100 dollars), dont le personnel fourni par les gouvernements (133 200 dollars), les consultants (481 500 dollars), les voyages (1 359 400 dollars), les installations et infrastructures (9 090 000 dollars), les transports terrestres (2 340 800 dollars), les transports aériens (5 446 200 dollars), les communications (5 283 700 dollars), l'informatique (1 765 100 dollars), les services médicaux (1 488 700 dollars) et les fournitures, services et matériel divers (3 776 500 dollars).

46. À compter du 1^{er} juillet 2014, 12 postes d'agent recruté sur le plan international (1 P-4, 2 P-3 et 9 SM), 9 postes d'agent recruté sur le plan national (5 administrateurs recrutés sur le plan national et 4 agents locaux), et 12 postes de Volontaire des Nations Unies seront transférés à l'UNSOA, du fait de l'intégration structurelle de ce dernier conformément à la résolution [2093 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité. En conséquence, le projet de budget actuel ne prévoit le financement de ces postes que pendant six mois en 2014, le financement ultérieur étant prévu au budget de l'UNSOA.

Ressources extrabudgétaires

47. La MANUSOM administre actuellement deux fonds d'affectation spéciale : le Fonds d'affectation spéciale pour les institutions de sécurité transitoires somaliennes et le Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie. Le solde du Fonds d'affectation spéciale pour les institutions de sécurité transitoires somaliennes est de 6,5 millions de dollars et celui du Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie de 1,5 million de dollars, mais ces ressources ont été pour l'essentiel affectées à des activités en cours. La MANUSOM est en discussion avec le Gouvernement, les partenaires d'exécution et les donateurs pour déterminer quels programmes ont besoin d'un financement supplémentaire en 2014.